

Initiatives ministérielles

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (1940)

[Traduction]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion n° 26.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 21 à 40, page 152, les lignes 1 à 44, page 154, les lignes 1 à 40, page 155, les lignes 1 à 38, page 156, les lignes 1 à 42, page 157, et les lignes 1 à 29, page 159.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

[Français]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion n° 27

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 30 à 44, page 159, les lignes 1 à 43, page 160, les lignes 1 à 45, page 162, et les lignes 1 à 10, page 164.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion n° 28

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 1 à 41, page 193, les lignes 1 à 40, page 194, les lignes 1 à 46, page 195, et les lignes 1 à 6, page 196.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion n° 29

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 7 à 40, page 196, les lignes 1 à 46, page 197, les lignes 1 à 46, pages 198, les lignes 1 à 46, page 199, et les lignes 1 à 24, page 200.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.